



**DÉLIBÉRATION N° CP/07.08**  
**Relative à la signature du marché de prestation de services courants pour la surveillance et le gardiennage du lycée professionnel de Balata - années 2007 à 2009 avec la société GALEA GUYANE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics

Entendu le rapport n° CP/07.08 du Président du Conseil Régional. ;

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président du Conseil Régional de son rapport n° CP/07.08

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la procédure mise en œuvre et ayant conduit à l'attribution du marché de prestations de services courants pour la surveillance et le gardiennage du Lycée professionnel de Balata.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président de Région à signer le marché de prestation suivant avec :  
- la société GALEA GUYANE pour un montant de 234.312,00 euros (deux cent trente-quatre mille trois cent douze euros) par an, la durée du marché étant de 1 an renouvelable 2 fois ;

**ARTICLE 3** : La somme correspondante sera prélevée sur le Chapitre 943, Article 6354 du Budget pour 2007 de la Collectivité Régionale (version M51).

**ARTICLE 4 : DONNE MANDAT** à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les documents et actes afférents à cette opération.

**Certifié exécutoire,  
transmis à Monsieur le Préfet le :**

24 JAN. 2007

**Le Président du Conseil Régional**

Fait et délibéré à Cayenne, le mercredi 17 janvier 2007.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	0	0



Antoine KARAM